



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique  
Le 3 juillet 2009 – pour diffusion immédiate

### **La liberté d'expression sera menacée lors des jeux olympiques, d'après l'ALCCB**

(VANCOUVER) – À la suite de l'interdiction d'afficher des écriteaux dans les fenêtres des dortoirs « visibles du Thunderbird Winter Sports Centre » à l'Université de la Colombie-Britannique et des récentes consignes du Comité Organisateur de Vancouver visant à interdire la distribution de matériel à caractère politique et l'affiche de bannières à caractère politique le long de la piste du relais de la flamme olympique, l'ALCCB constate que la liberté d'expression des canadiens sera gravement menacée lors des jeux de 2010.

« Lors du processus de sélection de la ville hôte, les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique ainsi que la municipalité de Vancouver ont affirmé qu'ils respecteront leur mandat constitutionnel de protéger la liberté d'expression. Il paraît qu'on aurait oublié de préciser que le droit à la liberté d'expression ne s'appliquera qu'aux commanditaires olympiques et à personne d'autre, » a lancé Robert Holmes, président de l'ALCCB. « Le temps est venu de réexaminer ces politiques anti-liberté, qui pourraient être sujettes à une revue judiciaire, si nécessaire. »

Un bail rédigé par l'Université de la Colombie-Britannique exige que les étudiants habitant en dortoir n'affichent pas d'écriteaux créant une association commerciale « fausse ou non- autorisée » avec les jeux Olympiques. En septembre, l'ALCCB se joindra aux étudiants dans un effort de convaincre l'Université de renverser cette politique. Une règle similaire a déclenché des confrontations entre les étudiants et l'administration de l'université pendant les manifestations contre l'organisation pour la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique lors d'un forum à Vancouver en 1997.

Au début du mois de juin, Bob Mackin, journaliste à 24 Hours, a fait parvenir à l'ALCCB une copie des documents rédigés par le Comité Organisateur de Vancouver qualifiant la distribution de matériel à caractère politique et l'exposition de bannières à caractère politique lors du relais de la flamme olympique comme étant des activités « fortement inquiétantes. » Une lettre de la part de l'ALCCB envoyée aux maires des 30 plus grandes municipalités au Canada demandant des clarifications n'a suscité que six réponses. Aucune municipalité n'a confirmé la protection le droit à la liberté d'expression lors du reliai.

« Un tel silence de la part des maires canadiens est très inquiétant et suggère qu'ils sont peut-être plus intéressés à se procurer des billets gratuits aux événements olympiques qu'à protéger les droits à la liberté d'expression du public, » a dit Holmes. « C'est choquant que les politiciens et les fonctionnaires canadiens songent à restreindre nos libertés fondamentales à un moment où l'attention de la communauté internationale sera fixée sur le Canada. »

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC:

Robert Holmes, Président, ALCCB,  
(604) 681-1310 (commentaires en anglais)

David Eby, Directeur Exécutif, ALCCB,  
(778) 865-7997, [david@bccla.org](mailto:david@bccla.org) (commentaires en anglais)

Christopher Maughan, Chercheur, ALCCB,  
(commentaires en français), (604) 781-2779, [research@bccla.org](mailto:research@bccla.org)

# FICHE D'INFORMATION

L'ALCCB a identifié et a dénoncé une tendance inquiétante chez le Comité Organisateur de Vancouver, chez l'Unité Intégrée de Sûreté de Vancouver (Vancouver Integrated Security Unit), et chez d'autres agences gouvernementales et quasi-gouvernementales qui participent à l'organisation des jeux olympiques. De plus en plus, on vise à restreindre la liberté d'expression des citoyens.

- **Octobre 2008 – Prohibition de publicités extérieures par organisations non-commanditaires**

L'ALCCB loge une plainte chez le Tribunal canadien de la concurrence contre le Comité Organisateur contestant l'achat par ce dernier de tous les espaces publicitaires dans la grande région de Vancouver, Côte et Montagnes, dans le but de revendre ces espaces uniquement aux commanditaires olympiques. Le Comité Organisateur refuse de vendre ces espaces aux non-commanditaires.

- **Janvier 2009 – Vancouver demande le pouvoir d'imposer des amendes jusqu'à \$10,000 pour affiches sur propriété privée**

La ville de Vancouver a demandé le pouvoir d'empiéter sur la propriété privée pour enlever des enseignes dites « illégales. » La ville demande aussi le pouvoir d'interdire la distribution de « matériel à caractère publicitaire... plausiblement jeté ou laissé dans la rue. » La ville de Vancouver a également demandé le droit de lever des amendes de jusqu'à \$10,000 contre ceux qui ne respectent pas les interdictions proposées. L'ALCCB s'est opposée à cette tentative de restreindre la liberté d'expression en expédiant des lettres au conseil municipal et en tenant des consultations avec les conseillers.

- **Février 2009 – L'Unité Intégrée de Sûreté surveille l'hôtel de ville de Vancouver et une librairie à Victoria**

L'ALCCB a logé une plainte avec l'Unité Intégrée de Sûreté de Vancouver dénonçant la présence inattendue de membres de l'unité qui surveillaient les participants à une réunion traitant de divers sujets reliés aux jeux olympiques. L'ALCCB a aussi dénoncé la visite des membres de l'Unité chez une librairie indépendante à Victoria, eux qui avaient demandé des informations sur ceux qui critiquaient les jeux olympiques.

- **Juin 2009 – Les maires canadiens refusent de confirmer la protection du droit à la liberté d'expression lors du relai de la flamme**

L'ALCCB écrit aux maires des 30 plus grandes municipalités au Canada pour leur demander s'ils suivront les consignes du Comité Organisateur, qui avise que la distribution de matériel à caractère politique ou l'affiche de bannières à caractère politique le long de la piste du relais de la flamme olympique devrait être considérée « fortement inquiétante. » Seulement six municipalités répondent. Aucune ne prend position en faveur des droits à la liberté d'expression.

- **Juin 2009 – Le service de police de Vancouver demande aux manifestants de s'enregistrer**

Le service de police de Vancouver émet un communiqué dans lequel il suggère aux groupes planifiant des manifestations lors des jeux olympiques de communiquer avec l'Unité de Planification Opérationnelle – une suggestion qui, si mise en application, constituerait une violation des droits constitutionnels des manifestants. Le service de police affirme que les manifestants auront le droit d'afficher des enseignes ou des bannières, mais seulement si celles-ci ne sont pas utilisées à des fins violentes ou pour obstruer la vue du public.

- **Juin 2009 – L'Université de la Colombie-Britannique répète son impair du sommet APEC en interdisant l'affiche de bannières par les étudiants**

L'ALCCB est avisée que l'Université de la Colombie-Britannique tente de limiter le droit des étudiants d'afficher des enseignes ou des bannières à l'intérieur et à l'extérieur des dortoirs qui sont visibles des installations olympiques sur le campus.